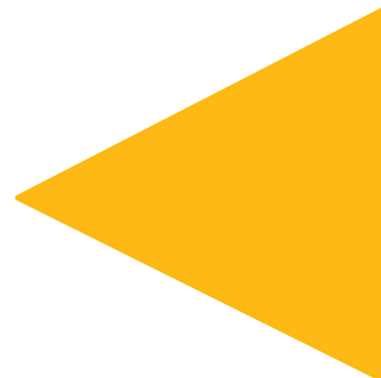




Crowe

Fideliance

Expertise comptable | Audit | Conseil



SARL TOP FORM

153 BIS AVENUE
74600 SEYNOD

APE : 9313Z-

SIRET : 50824166800047

Comptes annuels au 30 septembre 2024

Siège social :

78, rue Paul Jozon
77300 FONTAINEBLEAU
Tél : 01 64 22 77 44
contact@fideliance.fr

Paris ● Fontainebleau ● Melun ● Meaux ● Nemours ● Chelles
La Ferté-sous-Jouarre ● Montereau ● La Ferté-Alais ● Malesherbes

 **SOMMAIRE**

Attestation de l' Expert Comptable	2
ETAT DE SYNTHESE	3
Bilan	4
Compte de Résultat	6
ANNEXE	7
Règles et méthodes comptables	8
Notes sur le bilan	10
Notes sur le compte de résultat	18
Autres informations	20
ETAT DE SYNTHESE DETAILLE	22
Bilan détaillé	23
Compte de Résultat détaillé	27
DOCUMENTS FISCAUX	30



Attestation de l' Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL TOP FORM relatifs à l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 24 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	741 295
Chiffre d'affaires	852 459
Résultat net comptable (Bénéfice)	148 856

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à FONTAINEBLEAU

Le 16/12/2024

Jean-François Cottin

Expert-comptable

Signé par Jean-François Cottin
Le 23/12/24

ID: tx_w61qVOWXqG9P

ETAT DE SYNTHESE

 **Bilan**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 000	3 000		
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Installations techniques, matériel et outillage	364 717	338 096	26 620	6 409
Autres immobilisations corporelles	621 093	418 419	202 674	261 415
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations et créances rattachées	340 075		340 075	340 075
Prêts				50 000
Autres immobilisations financières	20 000		20 000	23 869
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 348 885	759 515	589 369	681 768
<i>Stocks</i>				
Marchandises	3 115		3 115	1 052
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	2 329		2 329	3 027
Fournisseurs débiteurs	96		96	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	16 585		16 585	14 328
Autres créances	48 722		48 722	73 603
<i>Divers</i>				
Disponibilités	79 793		79 793	40 366
Charges constatées d'avance	1 286		1 286	5 970
TOTAL ACTIF CIRCULANT	151 926		151 926	138 345
COMPTE DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 500 810	759 515	741 295	820 113

 **Bilan**

	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	157 800	157 800
Report à nouveau	-75 756	-115 789
Résultat de l'exercice	148 856	40 033
TOTAL CAPITAUX PROPRES	230 901	82 044
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	349 128	517 628
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	349 128	517 628
Emprunts et dettes financières diverses – Associés		64 812
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 620	98 963
Personnel	21 212	17 071
Organismes sociaux	17 646	19 232
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	6 914	6 723
Autres dettes fiscales et sociales	3 409	2 950
Dettes fiscales et sociales	49 182	45 976
Autres dettes	11 464	10 690
TOTAL DETTES	510 394	738 069
TOTAL PASSIF	741 295	820 113



Compte de Résultat

	du 01/10/23 au 30/09/24 12 mois	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	10 545	12 906	-2 360	-18,29
Production vendue	841 913	727 342	114 572	15,75
Subventions d'exploitation	6 500	5 950	550	9,24
Autres produits	43	14	29	205,97
Total	859 001	746 211	112 790	15,12
CONSOMMATION M/SES &				
Achats de marchandises	8 493	6 138	2 355	38,37
Variation de stock (m/ses)	-2 063	792	-2 855	-360,53
Autres achats & charges externes	344 486	319 622	24 864	7,78
Total	350 916	326 551	24 364	7,46
MARGE SUR M/SES & MAT	508 085	419 660	88 426	21,07
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	6 915	8 326	-1 411	-16,94
Salaires et Traitements	207 268	197 711	9 557	4,83
Charges sociales	71 508	75 362	-3 854	-5,11
Amortissements et provisions	65 980	78 431	-12 450	-15,87
Autres charges	12 708	6 484	6 224	95,99
Total	364 380	366 314	-1 934	-0,53
RESULTAT D'EXPLOITATION	143 706	53 346	90 360	169,38
Produits financiers		500	-500	-100,00
Charges financières	5 755	8 478	-2 723	-32,11
Résultat financier	-5 755	-7 978	2 223	-27,86
RESULTAT COURANT	137 951	45 368	92 582	204,07
Produits exceptionnels	15 049		15 049	
Charges exceptionnelles	4 143	5 335	-1 192	-22,35
Résultat exceptionnel	10 906	-5 335	16 241	-304,42
RESULTAT DE L'EXERCICE	148 856	40 033	108 823	271,83

ANNEXE



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL TOP FORM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2024, dont le total est de 741 295 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 148 856 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/11/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 000			3 000
Immobilisations incorporelles	3 000			3 000
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	348 567	25 284	9 134	364 717
– Installations générales, agencements aménagements divers	559 526		854	558 672
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	63 100	2 440	3 119	62 421
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	971 192	27 724	13 107	985 810
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	340 075			340 075
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	73 869		53 869	20 000
Immobilisations financières	413 944		53 869	360 075
ACTIF IMMOBILISE	1 388 136	27 724	66 976	1 348 885



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		27 724		27 724
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		27 724		27 724
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		13 107	53 869	66 976
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		13 107	53 869	66 976



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS GYM SAVOY 74000 ANNECY	78 000	10 882	100,00	119 577
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)	340 000	340 000			
– Participations (détenues entre 10 et 50%)					
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 000			3 000
Immobilisations incorporelles	3 000			3 000
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	342 157	5 073	9 134	338 096
– Installations générales, agencements aménagements divers	317 032	55 943	854	372 122
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	44 178	5 238	3 119	46 297
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	703 368	66 254	13 107	756 515
ACTIF IMMOBILISE	706 368	66 254	13 107	759 515



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 89 018 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20 000		20 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 329	2 329	
Autres	65 403	65 403	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 286	1 286	
Total	89 018	69 018	20 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	50 000		

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	1 088



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 157 800,00 euros décomposé en 15 780 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	15 780	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	15 780	10,00

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de par ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SARL SCOAL 74600 ANNECY	54,87	8 660,00
GYMTONUS 91100 CORBEIL ESSONNES	32,95	5 200,00
SA SA VALTONUS 91440 BURES SUR YVETTE	12,16	1 920,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 510 394 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	349 128	181 509	167 619	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 620	100 620		
Dettes fiscales et sociales	49 182	49 182		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	11 464	11 464		
Produits constatés d'avance				
Total	510 394	342 775	167 619	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	168 500			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	2 656
Dettes provis. pr congés à payer	7 360
Charges sociales s/congés à payer	2 146
Charges sociales – charges à payer	4 903
Etat – autres charges à payer	965
Taxe d'apprentissage cap	93
Formation continue cap	1 322
Total	19 445



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	1 286		
Total	1 286		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	720 372		720 372
Ventes de marchandises	10 545		10 545
Produits des activités annexes	121 541		121 541
TOTAL	852 459		852 459

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	30/09/2024	30/09/2023
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		500
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		500
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	5 754	8 478
Différences négatives de change	1	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	5 755	8 478
Résultat financier	-5 755	-7 978



Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 869	
Amortissements des immobilisations	274	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		15 049
TOTAL	4 143	15 049



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 5 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	5	
Ouvriers		
Total	5	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement du fond de commerce lcl	400 200
Caution emprunt Caisse Epargne de Gymtonus et Scoal	121 000
Nantissement du fond de commerce CA	348 000
Autres engagements donnés	869 200
Total	869 200
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

 ***Autres informations***

ETAT DE SYNTHESE DETAILLE



Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
20500000 – Concessions et droits similaires	1 960,00		1 960,00	1 960,00
20510000 – Logiciels	1 040,00		1 040,00	1 040,00
28050000 – Amortis. concess. & droits simil.		1 960,00	-1 960,00	-1 960,00
28051000 – Amortissements logiciels		1 040,00	-1 040,00	-1 040,00
Concessions, brevets et droits assimilés	3 000,00	3 000,00		
Immobilisations corporelles				
21540000 – Matériel	356 648,85		356 648,85	340 498,94
21540200 – Matériel industriel cee	8 067,85		8 067,85	8 067,85
28154000 – Amortissement matériel		330 028,37	-330 028,37	-334 469,97
28154020 – Amortissement matériels cee		8 067,85	-8 067,85	-7 687,49
Installations techniques, matériel et outillage	364 716,70	338 096,22	26 620,48	6 409,33
21810000 – Instal.gales, agenct, amenagt.div.	553 572,07		553 572,07	554 425,71
21810200 – Aai divers cee	5 099,90		5 099,90	5 099,90
21830000 – Matériel de bureau	6 183,23		6 183,23	7 727,40
21831000 – Matériel informatique	13 620,24		13 620,24	13 620,24
21840000 – Mobilier	42 617,54		42 617,54	41 752,25
28181000 – Amortis. instal. gales, agenct. div		368 656,59	-368 656,59	-314 077,23
28181020 – Amort aai divers cee		3 465,10	-3 465,10	-2 955,11
28183000 – Amortis. mater.bureau et informat		4 279,45	-4 279,45	-6 885,33
28183100 – Amort.immo.corp.mat informatiq		13 583,29	-13 583,29	-13 149,85
28184000 – Amortis. mobilier		28 434,72	-28 434,72	-24 143,17
Autres immobilisations corporelles	621 092,98	418 419,15	202 673,83	261 414,81
Immobilisations financières				
26100000 – Titres de participation	75,00		75,00	75,00
26110000 – Titres gym savoy	340 000,00		340 000,00	340 000,00
Participations et créances rattachées	340 075,00		340 075,00	340 075,00
27420000 – Prets gym savoy cc bloqué				50 000,00
Prêts				50 000,00
27500000 – Depots et cautionnements	20 000,00		20 000,00	20 000,00
27680000 – Interets courus				3 869,00
Autres immobilisations financières	20 000,00		20 000,00	23 869,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 348 884,68	759 515,37	589 369,31	681 768,14
Stocks				
37000000 – Stocks marchandises distributeurs	880,67		880,67	405,75
37100000 – Stocks accessoires	2 234,00		2 234,00	645,95
Marchandises	3 114,67		3 114,67	1 051,70
Créances				
41100000 – Clients	1 241,17		1 241,17	
41810000 – Clients – factures a etablr	1 087,72		1 087,72	3 027,09
Clients et comptes rattachés	2 328,89		2 328,89	3 027,09
40100000 – Fournisseurs	96,00		96,00	
Fournisseurs débiteurs	96,00		96,00	
44562000 – Tva deductible s/immobilisations	160,98		160,98	678,13
44566000 – Tva deductible s/aut.biens et sces	15 874,98		15 874,98	13 593,25
44566200 – Tva cee deductible	24,72		24,72	
44572000 – Tva collectee 20%	326,75		326,75	56,44
44586000 – Tva sur factures non parvenues	197,71		197,71	

 **Bilan détaillé**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	16 585,14		16 585,14	14 327,82
45511000 – Associé sarl scoal	48 602,50		48 602,50	73 602,50
46711000 – Bases cee a recuperer	119,64		119,64	
Autres créances	48 722,14		48 722,14	73 602,50
Divers				
51205100 – Credit agricole savoie	37 056,86		37 056,86	17 850,32
51208000 – Caisse d'épargne rhone alpes	2 077,43		2 077,43	2 655,12
51220000 – Credit lyonnais	35 795,30		35 795,30	15 254,19
53000000 – Caisse	4 863,14		4 863,14	4 606,17
Disponibilités	79 792,73		79 792,73	40 365,80
48600000 – Charges constatées d'avance	1 286,00		1 286,00	5 970,00
Charges constatées d'avance	1 286,00		1 286,00	5 970,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	151 925,57		151 925,57	138 344,91
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 500 810,25	759 515,37	741 294,88	820 113,05



Bilan détaillé

	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
PASSIF		
10130000 – Capital souscrit–appele, verse	157 800,00	157 800,00
Capital social ou individuel	157 800,00	157 800,00
11900000 – Report a nouveau (solde debiteur)	-75 755,57	-115 788,78
Report à nouveau	-75 755,57	-115 788,78
Résultat de l'exercice	148 856,47	40 033,21
TOTAL CAPITAUX PROPRES	230 900,90	82 044,43
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
16413000 – Emprunt lcl 348k€	77 463,39	131 161,33
16414000 – Emprunt ca s	90 270,45	143 246,11
16415000 – Emprunt caisse epargne achat titres	66 373,55	84 810,33
16416000 – Emprunt lcl achats titres	64 679,97	83 155,53
16470000 – Pge crédit agricole	25 137,36	37 602,86
16471000 – Pge lcl	25 203,14	37 651,47
Emprunts	349 127,86	517 627,63
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	349 127,86	517 627,63
45512000 – Associe sarl gymtonus		64 812,33
Emprunts et dettes financières diverses – Associés		64 812,33
40100000 – Fournisseurs	97 964,48	98 963,19
40810000 – Fournisseurs – fact. non parvenues	2 655,73	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 620,21	98 963,19
42110000 – Personnel – remunerations dues	13 852,36	14 814,81
42820000 – Dettes provis. pr congés à payer	7 360,00	2 256,00
Personnel	21 212,36	17 070,81
43100000 – Securite sociale	8 059,00	8 079,00
43720000 – Caisse de retraite salaries	1 866,17	1 685,22
43745000 – Mutuelle	335,79	206,77
43750000 – Ag2r la monidale	336,16	290,06
43820000 – Charges sociales s/congés à payer	2 146,00	631,00
43860000 – Charges sociales – charges à payer	4 903,17	8 339,93
Organismes sociaux	17 646,29	19 231,98
44520000 – Tva due intracommunautaire	24,72	
44551000 – Tva à décaisser	6 666,00	6 274,00
44571000 – Tva collectée 10%	123,96	
44587000 – Tva sur factures à établir	98,88	448,92
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	6 913,56	6 722,92
44210000 – Pas	1 029,00	410,00
44860000 – Etat – autres charges à payer	965,00	1 155,01
44863200 – Taxe d'apprentissage cap	92,93	101,76
44863300 – Formation continue cap	1 322,36	1 283,11
Autres dettes fiscales et sociales	3 409,29	2 949,88
Dettes fiscales et sociales	49 181,50	45 975,59
46710000 – Autres comptes créditeur cohard s	11 134,39	10 601,90
46720000 – Compte créditeur gym savoy	210,38	87,98
46721000 – Bases cee à taxer	119,64	
Autres dettes	11 464,41	10 689,88
TOTAL DETTES	510 393,98	738 068,62

 **Bilan détaillé**

	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
TOTAL PASSIF	741 294,88	820 113,05



Compte de Résultat détaillé

	du 01/10/23 au 30/09/24 12 mois	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
70700000 – Ventes produits complémentaires	10 545,40	12 905,62	-2 360,22	-18,29
Ventes de marchandises	10 545,40	12 905,62	-2 360,22	-18,29
70620000 – Contrats abonnements 20 %	720 372,03	604 293,15	116 078,88	19,21
70800000 – Redevances distributeurs	3 941,25	3 537,63	403,62	11,41
70810000 – Refacturation du personnel Gym	117 600,00	119 511,00	-1 911,00	-1,60
Production vendue	841 913,28	727 341,78	114 571,50	15,75
74000000 – Aides aux apprentis–emplois jeun	6 500,00	5 950,00	550,00	9,24
Subventions d'exploitation	6 500,00	5 950,00	550,00	9,24
75800000 – Produits divers gestion courante	42,56	13,91	28,65	205,97
Autres produits	42,56	13,91	28,65	205,97
Total	859 001,24	746 211,31	112 789,93	15,12
CONSUMMATION M/SES &				
60700000 – Achats produits revendus accessoi	8 492,59	6 137,78	2 354,81	38,37
Achats de marchandises	8 492,59	6 137,78	2 354,81	38,37
60370000 – Variat. stocks marchandises	-2 062,97	791,85	-2 854,82	-360,53
Variation de stock (m/ses)	-2 062,97	791,85	-2 854,82	-360,53
60400000 – Achats d'études et prestations	122,00		122,00	
60611000 – Fournitures electricite	18 200,65	19 743,09	-1 542,44	-7,81
60612000 – Fournitures eau	6 340,35	2 905,31	3 435,04	118,23
60630000 – Achats de petit equipement	2 127,37	2 693,55	-566,18	-21,02
60640000 – Achats fournitures administratives	1 108,28	587,39	520,89	88,68
60642000 – Achats fournitures adm. cee	239,76	35,98	203,78	566,37
60660000 – Produits entretien	3 523,00	3 082,60	440,40	14,29
60670000 – Vetements de travail	457,44	83,31	374,13	449,08
61100000 – Sous–traitance generale	5 520,00	5 510,00	10,00	0,18
61300000 – Locations	378,83		378,83	
61307000 – Locations club connect	1 140,00	1 140,00		
61320000 – Locations immobilieres	143 792,04	134 890,44	8 901,60	6,60
61351000 – Locations de materiel technique	1 161,40		1 161,40	
61351200 – Location tpe	402,30	416,95	-14,65	-3,51
61354000 – Locations music	945,00	1 416,00	-471,00	-33,26
61400000 – Charges locatives & copropriete	12 431,22	12 000,00	431,22	3,59
61500000 – Entretien et reparations	2 469,50	2 389,17	80,33	3,36
61520000 – Alarme securitas	1 042,59	977,67	64,92	6,64
61522000 – Entretien locaux menage	45 138,00	44 538,00	600,00	1,35
61551000 – Entretien du materiel technique	6 480,70	6 038,07	442,63	7,33
61560000 – Maintenance	17 456,98	17 649,04	-192,06	-1,09
61600000 – Axa dommages entreprise	4 051,91	3 831,36	220,55	5,76
61610000 – Swisslife assur multirisques et rc	1 347,66	799,16	548,50	68,63
61850000 – Frais de colloques, de seminaires	997,10		997,10	
62260000 – Honoraires comptables	12 450,00	11 760,00	690,00	5,87
62268100 – Rémunérations d'intermédiaires	600,00		600,00	
62270000 – Frais d'actes et contentieux		10,00	-10,00	-100,00
62340000 – Cadeaux a la clientele	2 926,00	1 938,00	988,00	50,98
62370000 – Publicite	20 072,04	13 915,53	6 156,51	44,24
62372000 – Publicités cee	406,39	1 422,98	-1 016,59	-71,44
62381000 – Resamania prestation logiciel	3 924,12	2 145,33	1 778,79	82,91
62382000 – Prestations grapos boissons cee	9 162,49	10 679,05	-1 516,56	-14,20



Compte de Résultat détaillé

	du 01/10/23 au 30/09/24 12 mois	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
62410000 – Transports sur achats	34,92	105,00	-70,08	-66,74
62510000 – Voyages et déplacements	544,82	1 164,76	-619,94	-53,22
62530000 – Forfait kilométriques	5 846,00	5 100,00	746,00	14,63
62570000 – Réceptions	881,37	804,47	76,90	9,56
62600000 – Frais postaux		41,76	-41,76	-100,00
62612000 – Frais orange internet	746,09	886,82	-140,73	-15,87
62613000 – Portables	1 162,50	1 114,88	47,62	4,27
62700000 – Services bancaires et assimilés	6 944,41	5 970,25	974,16	16,32
62700100 – Frais sur virement et cb	1 272,43	1 378,66	-106,23	-7,71
62720000 – Commissions PGE	638,48	443,33	195,15	44,02
62780000 – Prestations de services bancaires		13,94	-13,94	-100,00
Autres achats & charges externes	344 486,14	319 621,85	24 864,29	7,78
Total	350 915,76	326 551,48	24 364,28	7,46
MARGE SUR M/SES & MAT	508 085,48	419 659,83	88 425,65	21,07
CHARGES				
63330000 – Formation continue (organisme)	2 300,43	2 406,66	-106,23	-4,41
63350000 – Taxe d'apprentissage (verst liber.)	752,44	641,03	111,41	17,38
63511000 – Cet cvae	3 862,00	3 945,00	-83,00	-2,10
63513000 – Taxe aménagement		967,00	-967,00	-100,00
63780000 – Taxe enseigne		365,86	-365,86	-100,00
Impôts, taxes et vers. assim.	6 914,87	8 325,55	-1 410,68	-16,94
64110000 – Salaires appointements commissio	147 682,11	151 164,81	-3 482,70	-2,30
64115000 – Salaires administrateurs gerance	52 587,00	50 198,00	2 389,00	4,76
64120000 – Conges payes	6 619,00	-4 452,00	11 071,00	-248,67
64130000 – Rupture conventionnelle	380,00	1 718,49	-1 338,49	-77,89
64191000 – Prise en charge rem par prevoyanc		-918,08	918,08	-100,00
Salaires et Traitements	207 268,11	197 711,22	9 556,89	4,83
64510000 – Cotisations a l'urssaf	33 428,35	34 215,73	-787,38	-2,30
64520000 – Cotisations aux mutuelles	3 804,72	436,30	3 368,42	772,04
64532000 – Cotisations retraites (salaries)	7 210,49	7 408,61	-198,12	-2,67
64580000 – Cottisations prévoyance	591,08	551,81	39,27	7,12
64600000 – Rsi	21 606,00	25 426,00	-3 820,00	-15,02
64605000 – Rsi a payer	1 152,00	2 197,00	-1 045,00	-47,56
64650000 – Complementaire maladie	1 699,44	1 498,27	201,17	13,43
64750000 – Medecine du travail et pharmacie	522,40	640,50	-118,10	-18,44
64800000 – Autres charges de personnel	1 494,00	2 988,00	-1 494,00	-50,00
Charges sociales	71 508,48	75 362,22	-3 853,74	-5,11
68112000 – Dot. amort. s/immobil. corporel.	65 980,35	78 430,78	-12 450,43	-15,87
Amortissements et provisions	65 980,35	78 430,78	-12 450,43	-15,87
65120000 – Redevances sacem–spre	3 194,88		3 194,88	
65130000 – Redevances de franchissage	9 488,63	6 477,54	3 011,09	46,49
65800000 – Charges diverses gestion courante	24,35	6,51	17,84	274,04
Autres charges	12 707,86	6 484,05	6 223,81	95,99
Total	364 379,67	366 313,82	-1 934,15	-0,53
RESULTAT D'EXPLOITATION	143 705,81	53 346,01	90 359,80	169,38



Compte de Résultat détaillé

	du 01/10/23 au 30/09/24 12 mois	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
76800000 – Interets sur c/c bloque		500,00	-500,00	-100,00
Produits financiers		500,00	-500,00	-100,00
66110000 – Interets des emprunts lcl	2 680,81	3 781,57	-1 100,76	-29,11
66112000 – Interets sur emprunts caisse eparg	1 350,38	1 579,29	-228,91	-14,49
66116000 – Interets sur emprunts ca	1 722,72	2 474,93	-752,21	-30,39
66150000 – Interets comptes courants		642,00	-642,00	-100,00
66600000 – Pertes de change	1,37		1,37	
Charges financières	5 755,28	8 477,79	-2 722,51	-32,11
Résultat financier	-5 755,28	-7 977,79	2 222,51	-27,86
RESULTAT COURANT	137 950,53	45 368,22	92 582,31	204,07
77100000 – Produits except. s/oper. gestion	15 048,66		15 048,66	
Produits exceptionnels	15 048,66		15 048,66	
67100000 – Charges exception. s/operat.gestio	3 869,00		3 869,00	
67121000 – Penalites et amendes non deductib		311,86	-311,86	-100,00
67200000 – Charges sur exercices anterieurs		5 023,15	-5 023,15	-100,00
68712000 – Dot. amort. exce s/immob corpore	273,72		273,72	
Charges exceptionnelles	4 142,72	5 335,01	-1 192,29	-22,35
Résultat exceptionnel	10 905,94	-5 335,01	16 240,95	-304,42
RESULTAT DE L'EXERCICE	148 856,47	40 033,21	108 823,26	271,83

DOCUMENTS FISCAUX

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										SARL TOP FORM										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*										12																															
Adresse de l'entreprise										153 Bis Avenue 74600 SEYNOD										Durée de l'exercice précédent*										12																															
Numéro SIRET*										50824166800047										Néant										* ☐																															
																														Exercice N clos le, 30/09/2024																															
										Brut 1										Amortissements, provisions 2										Net 3																															
Capital souscrit non appelé (I)										AA																																																			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB										AC																																									
		Frais de développement *								CX										CQ																																									
		Concessions, brevets et droits similaires								AF										3 000										AG										3 000																					
		Fonds commercial (1)								AH										AI																																									
		Autres immobilisations incorporelles								AJ										AK																																									
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles								AL										AM																																									
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN										AO																																									
		Constructions								AP										AQ																																									
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR										364 716										AS										338 096 26 620																					
		Autres immobilisations corporelles								AT										621 092										AU										418 419 202 673																					
		Immobilisations en cours								AV										AW																																									
		Avances et acomptes								AX										AY																																									
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence								CS										CT																																									
		Autres participations								CU										340 075										CV										340 075																					
		Créances rattachées à des participations								BB										BC																																									
		Autres titres immobilisés								BD										BE																																									
		Prêts								BF										BG																																									
		Autres immobilisations financières*								BH										20 000										BI										20 000																					
	TOTAL (II)										BJ										1 348 884										BK										759 515 589 369																				
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL										BM																																								
En cours de production de biens								BN										BO																																											
En cours de production de services								BP										BQ																																											
Produits intermédiaires et finis								BR										BS																																											
Marchandises								BT										3 114										BU										3 114																							
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes								BV										BW																																									
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX										2 328										BY										2 328																					
		Autres créances (3)								BZ										65 403										CA										65 403																					
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé								CB										CC																																									
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD										CE																																									
Comptes de régularisation		Disponibilités								CF										79 792										CG										79 792																					
		Charges constatées d'avance (3)*								CH										1 286										CI										1 286																					
		TOTAL (III)								CJ										151 925										CK										151 925																					
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)								CW																																																			
		Primes de remboursement des obligations (V)								CM																																																			
		Ecart de conversion actif* (VI)								CN																																																			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO										1 500 810										1A										759 515 741 294																					
Renvois : (1) Dont droit au bail :																				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP										(3) Part à plus d'un an CR																					
Clause de réserve de propriété :*										Immobilisations :																				Stocks :																				Créances :											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SARL TOP FORM		Néant ☐ *	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 157 800.....)			DA	157 800	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(75 755)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	148 856	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	230 900	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	349 127	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	100 620	
	Dettes fiscales et sociales			DY	49 181	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	11 464	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	510 393		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	741 294		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	342 774
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL TOP FORM										Néant ☐ *					
				Exercice N											
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			FA	10 545		FB			FC	10 545				
	Production vendue { biens * services *			FD			FE			FF					
				FG	841 913		FH			FI	841 913				
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	852 458		FK			FL	852 458				
	Production stockée*											FM			
	Production immobilisée*											FN			
	Subventions d'exploitation											FO	6 500		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)											FP			
	Autres produits (1) (11)											FQ	42		
				Total des produits d'exploitation (2) (I)								FR	859 001		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*											FS	8 492		
	Variation de stock (marchandises)*											FT	(2 062)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*											FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*											FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*											FW	344 486		
	Impôts, taxes et versements assimilés*											FX	6 914		
	Salaires et traitements*											FY	207 268		
	Charges sociales (10)											FZ	71 508		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { – dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1–2° al.3 du CGI) HS) – dotations aux provisions*											GA	65 980	
													GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*											GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions											GD		
	Autres charges (12)											GE	12 707		
				Total des charges d'exploitation (4) (II)								GF	715 295		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											GG	143 705			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)							GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)							GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)										GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)										GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)										GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges										GM				
	Différences positives de change										GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement										GO				
				Total des produits financiers (V)							GP				
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*										GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)										GR	5 753			
	Différences négatives de change										GS	1			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement										GT				
				Total des charges financières (VI)							GU	5 755			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)											GV	(5 755)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)											GW	137 950			

Désignation de l'entreprise										SARL TOP FORM		Néant ☐ *	
												Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA	15 048	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	15 048	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	3 869	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG	273	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	4 142	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	10 905
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *										(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	874 049		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	725 193		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	148 856
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HY	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier										IG	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										1H	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										1J	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										1K	
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										HX	
	(9)	Dont transferts de charges										RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										RD	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5 16 636										A1	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A2	24 457
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A3	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :										A4	12 683
	(13)	facultatives A6 1 699 obligatoires A9 22 758											
	(13)	Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8											
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N	
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Amortissements des immobilisations										3 869		
	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion										273	15 048	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise												SARL TOP FORM		Néant		☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ			D8			D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	3 000		KE			KF			
CORPORELLES	Terrains								KG			KH			KI			
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ			KK			KL		
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM			KN			KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2				KP			KQ			KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3				KS	348 566		KT			KU	25 284		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	559 525		KW			KX		
		Matériel de transport*								KY			KZ			LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	63 099		LC			LD	2 440	
		Emballages récupérables et divers *								LE			LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours								LH			LI			LJ			
	Avances et acomptes								LK			LL			LM			
	TOTAL III								LN	971 192		LO			LP	27 724		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G			8M			8T		
		Autres participations								8U	340 075		8V			8W		
		Autres titres immobilisés								1P			1R			1S		
		Prêts et autres immobilisations financières								1T	73 869		1U			1V		
		TOTAL IV								1Q	413 944		1R			1S		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								0G	1 388 136		0H			0J	27 724			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence										
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN			C0			D0			D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV			LW	3 000		1X		
CORPORELLES	Terrains						IP			LX			LY			LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA			MB			MC			
		Sur sol d'autrui				IR			MD			ME			MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS			MG			MH			MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT			MJ	9 134		MK	364 716		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU			MM	853		MN	558 671		MO			
		Matériel de transport				IV			MP			MQ			MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS	3 119		MT	62 421		MU			
		Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ			NA			NB		
	Avances et acomptes						NC			ND			NE			NF		
	TOTAL III						IY			NG	13 106		NH	985 809		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			0U			M7			0W		
	Autres participations						I0			0X			0Y	340 075		0Z		
	Autres titres immobilisés						I1			2B			2C			2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2			2E	53 869		2F	20 000		2G		
	TOTAL IV						I3			NJ	53 869		NK	360 075		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4			0K	66 975		0L	1 348 884		0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Exercice N clos le : 30/09/2024

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise :SARL TOP FORMNéantX*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL TOP FORM</u>												Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement				CY				EL				EM				EN			
Fonds commercial				RE				RF				RI				RJ			
Autres immobilisations incorporelles				PE	3 000			PF				PG				PH	3 000		
TOTAL I				RK	3 000			RM				RN				RO	3 000		
Terrains				PI				PJ				PK				PL			
Constructions	Sur sol propre			PM				PN				PO				PQ			
	Sur sol d'autrui			PR				PS				PT				PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV				PW				PX				PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	342 157			QA	5 072			QB	9 134			QC	338 096		
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD	317 032			QE	55 942			QF	853			QG	372 121		
	corporelles	Matériel de transport			QH				QI				QJ				QK		
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	44 178			QM	5 238			QN	3 119			QO	46 297			
Emballages récupérables et divers			QP				QR				QS				QT				
TOTAL II				QU	703 368			QV	66 254			QW	13 106			QX	756 515		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	706 368			ØP	66 254			ØQ	13 106			ØR	759 515		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6					
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV					
Autres immob. incor- porelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1					
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD					
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6					
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4					
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7					
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3					
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1					
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8					
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL						NM						NO					
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY				Total général non ventilé (NW-NY)			NZ				
CADRE C																			
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*						Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations												SP				SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL TOP FORMNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	– d'exploitation		UE	UF	
	– financières		UG	UH	
	– exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL TOP FORM

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
		Autres immobilisations financières	UT	20 000	UV		UW	20 000	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA						
		Autres créances clients	UX	2 328		2 328			
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)	ZI						
		Personnel et comptes rattachés	UY						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	16 585		16 585			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
		Groupe et associés (2)	VC	48 602		48 602			
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	215		215			
		Charges constatées d'avance	VS	1 286		1 286			
	TOTAUX			VT	89 018	VU	69 018	VV	20 000
RENVOS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	50 000					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	349 127		181 508		167 619				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	100 620		100 620						
Personnel et comptes rattachés		8C	21 212		21 212						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	17 646		17 646						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 913		6 913						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 409		3 409						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	11 464		11 464						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	510 393	VZ	342 774		167 619			
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	168 499	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFip N° 2058-A 2024

Désignation de l'entreprise :SARL TOP FORM

Néant

Exercice N, clos le :30/09/2024

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA148 856

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

WB

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

WE

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

WF

Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)

WG

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option

RA

Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)

RB

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*

XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)

I7

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

L7

K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme

- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

- imposées au taux de 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*

- Plus-values nettes à court terme

- Plus-values soumises au régime des fusions

ZN

WN

WO

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)

XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *

Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises* (activité exonérée)

SW

Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro

M8

WQ

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

Y3

TOTAL I

WR148 856

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme

- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

- imposées au taux de 0 %

- imposées au taux de 19%

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

I6

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

WZ

Régime des sociétés mères et des filiales *

Produit net des actions et parts d'intérêts :

Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation

2A

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

XA

ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

ZY

Majoration d'amortissement*

XD

Abattement sur le bénéfice et exonérations*

Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)

K9

Entreprises nouvelles 44 sexies

L2

Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)

L5

Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)

ØV

Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)

K3

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)

PA

Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)

PP

Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)

1F

Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)

XC

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)

PC

Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)

PB

XF

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)

XS

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)

X9

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)

YI

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)

YA

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)

YL

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)

YB

Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)

YH

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)

YC

Créance déagée par le report en arrière de déficit

ZI

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)

YD

XG

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Y2

TOTAL II

XH

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

bénéfice (I moins II)

XI148 856

déficit (II moins I)

XJ

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*

XL148 856

RÉSULTAT FISCAL

BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

XO

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL TOP FORM</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	367 682
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	148 856
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	218 826
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	218 826
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	9 506
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise SARL TOP FORM										Néant ☐		*	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	(115 788)		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	40 033				ZD				
	Prélèvements sur les réserves			ØE					ZE				
									ZF				
	TOTAL I			ØF	(75 755)				ZG	(75 755)			
										TOTAL II		ZH	(75 755)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7			YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance									YT	5 642		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8	158 710		XQ	160 250		
	— Personnel extérieur à l'entreprise									YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	12 450		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	600		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES			ST	165 543		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	344 486		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	3 862		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS			9Z	3 052		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	6 914		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée									YY	170 335		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	57 231		
DIVERS	— Montant brut des salaires *									ØB	147 682		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%		
	— Numéro du centre de gestion agréé *			XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies									RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL TOP FORM

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	KIT DON OLIVIER+TUBBING LES 29/11/2017	1 837	1 837		
	2	SACS FRAPPE 25 & 50 KG +1 P 20/11/2017	852	852		
	3	DISTRIBUTEUR BOISSON JOFEMA 05/12/2017	5 714	5 714		
	4	GAZON SYNTHETIQUE SLED 05/12/2017	780	780		
	5	VIDEO PROJECTEUR FITNESS ST 05/12/2017	3 060	3 060		
	6	3 SECHES CHEVEUX 23/12/2017	73	73		
	7	TUYAUX ROUGES DOUCHES 21/12/2017	72	72		
	8	TELEPHONE SANS FIL GIGASET 15/12/2017	58	58		
	9	MATERIEL LES MILLS CINEMA 19/02/2018	656	656		
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL TOP FORM

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL TOP FORM

Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %❶ ou 12,8 %❷ .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI)❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI)❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺ ❹
		À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise :SARL TOP FORM				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e ,6 ^e ,7 ^e e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL TOP FORM																	Néant					
Exercice ouvert le : 01/10/2023 et clos le : 30/09/2024																	Durée en nombre de mois 12					
DECLARATION DES EFFECTIFS																						
Effectifs moyens du personnel																	YP		5			
Dont apprentis																	YF		1			
Dont handicapés																	YG					
Effectifs affectés à l'activité artisanale																	RL					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																						
I	Chiffre d'affaires de référence CVAE																					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises																	OA		852 458			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés																	OK					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante																	OL					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges																	OT					
TOTAL 1																	OX		852 458			
II	Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)																	OH		42			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation																	OE					
Subventions d'exploitation reçues																	OF		6 500			
Variation positive des stocks																	OD		2 062			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée																	OI					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation																	XT					
TOTAL 2																	OM		8 605			
III	Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Achats																	ON		40 611			
Variation négative des stocks																	OQ					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances																	OR		164 547			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.																	OS					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée																	OZ					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)																	OW		12 707			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée																	OU					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois																	O9					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante																	OY					
TOTAL 3																	OJ		217 867			
IV	Valeur ajoutée produite																					
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3																	OG		643 197			
V	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)																	SA		643 197			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE																	EV		X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)																	GX		852 458			
Effectifs au sens de la CVAE																	EY		5			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)																	HX					
Période de référence																	GY		0 1 / 1 0 / 2 0 2 3 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 2 4			
Date de cessation																	HR		/ / / / /			

(1) Attention ! il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON A, ON OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE portées en ligne OUI

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, affrèes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2024

N° SIRET 5 0 8 2 4 1 6 6 8 0 0 0 4 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL TOP FORM

ADRESSE (voie) 153 Bis Avenue

CODE POSTAL 74600 VILLE SEYNOD

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	15 780
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination SCOAL

N° SIREN (si société établie en France) 508204112 % de détention 54.87 Nb de parts ou actions 8 660

Adresse : N° 153 Bis Voie Avenue d'aix les bains

Code Postal 74600 Commune ANNECY Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination GYMTONUS

N° SIREN (si société établie en France) 410252431 % de détention 32.95 Nb de parts ou actions 5 200

Adresse : N° 2 Voie Rue De Seine

Code Postal 91100 Commune CORBEIL ESSONNES Pays FRANCE

Forme juridique SA Dénomination SA VALTONUS

N° SIREN (si société établie en France) 398003954 % de détention 12.16 Nb de parts ou actions 1 920

Adresse : N° 9 Voie Rue De la vierge

Code Postal 91440 Commune BURES SUR YVETTE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2024

N° SIRET 5 0 8 2 4 1 6 6 8 0 0 0 4 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL TOP FORM

ADRESSE (voie) 153 Bis Avenue

CODE POSTAL 74600 VILLE SEYNOD

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique	SAS	Dénomination	GYM SAVOY
N° SIREN (si société établie en France)	437514029	% de détention	100.00
Adresse :	N° 15 Bis	Voie	Rue de la Gare
Code Postal	74000	Commune	ANNECY
Pays	FRANCE		
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01/10/2023	et clos le	30/09/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social :		
SARL TOP FORM			153 Bis Avenue D'Aix les Bains 74600 SEYNOD		
SIRET		5 0 8 2 4 1 6 6 8 0 0 0 4 7	74600 SEYNOD		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
153 Bis Avenue D'Aix les Bais 74600 SEYNOD			10 Rue Camille Flammarion 77000 MELUN		

REGIME FISCAL DES GROUPE					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
					SIRET

B ACTIVITE					
Activités exercées	Activités des centres de culture physique			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal			Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		

2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%
				PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes		
Zones franches urbaines		Territoire entrepreneur, art 44 octies A			
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies			Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		
Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies			Autres dispositifs		
Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies					
Sociétés d'investissements immobiliers cotées			Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies			Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W		
--	--	--

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)		
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt		
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.		

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)		
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%		

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE		
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %		

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4	
Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.	

H COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité	

Nom et coordonnées ECF		Viseur conventionné		Visa : CGA	
- du prestataire :					
- du comptable : SARL FIDELIANCE					
78 Rue PAUL JOZON 77300 FONTAINEBLEAU Tél : 01 64 22 77 44					
- du conseil :					
Tél :					
- du CGA ou du viseur conventionné :					
Tél :					
- N° d'agrément :					

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case ☐

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d’identification fiscale de l’entité désignée :

3 – Si vous êtes l’entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d’identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n’êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258–SD, indiquer l’Etat de résidence et le numéro d’identification fiscal de l’entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065				N° 2065 bis-SD 2024			
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même		a	Payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					(c)				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					(e)				
					(f)				
					(g)				
					(h)				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					(i)				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)				
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
COCHARD STEPHANE 62, Allée Des Jardins 74570 THORENS GLIERES ASSOCIE			2024	52 587	5 846				
SC0AL 153, Bis Avenue d'aix les bains 74600 ANNECY ASSOCIE		8 660	2024						
GYMTONUS 2, Rue De Seine 91100 CORBEIL ESSONNES ASSOCIE		5 200	2024						
SA VALTONUS 9, Rue De la vierge 91440 BURES SUR YVETTE ASSOCIE		1 920	2024						
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)							
MVLT imposées		à 0 %			à 15 %		à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SARL TOP FORM
508241668 IS1

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :
Complément de désignation ou prénom :
forme juridique ou titre :
N° / Type / Libellé voie :
Complément de distribution :
Lieu-dit / hameau :
Code postal / Ville :
Pays :

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :
Complément de désignation ou prénom :
forme juridique ou titre :
N° / Type / Libellé voie :
Complément de distribution :
Lieu-dit / hameau :
Code postal / Ville :
Pays :

TOP FORM

SARL
153, Bis Avenue
D'Aix les Bains

74600 SEYNOD
FRANCE

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)
Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
Apports réalisés par les SCP ou les sociétés civiles agricoles (art. 151 octies A du CGI)

Date de réalisation de l'opération :

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES					
BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					
SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES					
BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install.techniques, mat.et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

I - Opération d'apport d'une entreprise individuelle à une société (article 151 octies du CGI)

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :			
Complément de désignation ou prénom / SIREN :			
forme juridique ou titre :			
N° / Type / Libellé voie :			
Complément de distribution :			
Lieu-dit / hameau :			
Code postal / Ville :			
Pays :			
Désignation de l'entreprise apportée ou nom :			
Complément de désignation ou prénom / SIREN :			
forme juridique ou titre :			
N° / Type / Libellé voie :			
Complément de distribution :			
Lieu-dit / hameau :			
Code postal / Ville :			
Pays :			
Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :			
Complément de désignation ou prénom / SIRET :			
forme juridique ou titre :			
N° / Type / Libellé voie :			
Complément de distribution :			
Lieu-dit / hameau :			
Code postal / Ville :			
Pays :			
Titres reçus en rémunération de l'apport		Date de l'apport :	
Nombre		Valeur unitaire à la date de l'apport	

II - Apport réalisé par une société civile (article 151 octies A du CGI)

Désignation de la SC apporteuse ou nom :			
Complément de désignation ou prénom / SIREN :			
forme juridique ou titre :			
N° / Type / Libellé voie :			
Complément de distribution :			
Lieu-dit / hameau :			
Code postal / Ville :			
Pays :			
Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :			
Complément de désignation ou prénom / SIRET :			
forme juridique ou titre :			
N° / Type / Libellé voie :			
Complément de distribution :			
Lieu-dit / hameau :			
Code postal / Ville :			
Pays :			
Titres reçus en rémunération de l'apport			
Nature	Date	Nombre	Valeur unitaire à la date de l'apport

III - Eléments non amortissables apportés (détailler bien par bien)

Nature	Valeur comptable	Valeur fiscale	Valeur d'apport	+/- valeur d'apport	Régime fiscal		Date de cession ou perte de propriété du bien
					CT	LT	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Terrains							
Immobilisations financières							

IV - Plus ou moins-values d'échange de titres constatées par les associés en cas de fusion ou de scission d'une SC réalisée dans le cadre des dispositions de l'article 151 acties A du CGI

Prix d'acquisition ou de souscription des titres de la SC absorbée ou scindée	Valeur fiscale des titres de la SC absorbée ou scindée	Montant de la soulte imposée lors de l'opération d'échange de titres	Valeur d'apport ou d'échange des titres de la SC absorbée ou scindée	PV ou MV d'échange de titres réalisée par l'associé	
				Montant	PV professionnelle CT ou LT régime de PV particuliers

V - Opérations ultérieures portant sur les droits reçus en rémunération de l'apport

Cession de titres onéreux ou rachat des droits sociaux, ou perte de propriété par la société avant de réaliser un apport partiel d'actif			Transformation de la société bénéficiaire de l'apport	
Nature	Date	Nombre de titres	Nouvelle forme sociale	Date

Transmission à titre gratuit des titres	Nombre de titres		Date	
Bénéficiaires, Désignation, adresse				

Déclarant

Qualité du déclarant:

N° / Type / Libellé voie :

Complément de distribution :

Lieu-dit / hameau :

Code postal / Ville :

Pays :